

Réponse supplémentaire, conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie.

M. Tupper présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 1er courant,—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les locataires du droit de pêche sous permis, dans la rivière Matane, ainsi que la correspondance à ce sujet avec les propriétaires riverains, et rapport sur leur opposition au permis, etc.

Réponse à Ordre du 25 février dernier—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'immigrants arrivés aux divers ports d'entrée du Canada, chaque année, depuis le 1er janvier, 1867, au 1er janvier, 1889, leurs diverses professions, et le nombre dans chaque profession.
2. Le nombre de ceux qui se sont fixés en Canada et de ceux qui se sont rendus aux Etats-Unis, chaque année.
3. Le nombre de ceux qui se sont rapportés aux divers bureaux d'immigration, chaque année, durant la même période.
4. Le montant dépensé annuellement pour fins d'immigration.

Sir Hector Langevin soumet à la Chambre,—Lettre de l'ingénieur en chef des travaux publics concernant l'état et la condition du chemin entre les villes de Dundas et Galt.

M. Bowell soumet à la Chambre,—Rapport sur la falsification des substances alimentaires, qui est le supplément No. III du rapport du département du Revenu de l'Intérieur, pour 1888.

La résolution adoptée en comité général, hier, déclarant qu'il est expédient de construire un chemin de fer, à titre d'entreprise du gouvernement, entre un point de jonction sur la ligne du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à ou près de Harvey, dans la province du Nouveau-Brunswick, et un point de raccordement avec l'Intercolonial à ou près de Salisbury, dans la dite province, ou quelque part entre Salisbury et Moncton, etc., est rapportée et lue la seconde fois.

Sir John A. Macdonald propose,—Que la dite résolution soit maintenant adoptée.

M. Weldon (St. Jean) propose, comme amendement,—Que la dite résolution ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'il soit Résolu,—Que cette Chambre ne devrait prendre aucune action pour autoriser la construction par le gouvernement du Canada d'une autre ligne de chemin de fer entre Harvey et Salisbury ou Moncton, tant qu'une étude convenable de la route projetée et que des estimations fidèles de son coût probable n'aient été soumises au parlement, et tant que l'expérience n'aura pas prouvé que le chemin de fer existant entre les points sus-nommés n'est pas suffisant aux besoins des voyageurs et du fret.—Rejeté, sur la division suivante :—